

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 110-68 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT ET  
L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES.**

**ATTENDU QU'actuellement, les couches jetables constituent un important déchet pour les sites d'enfouissement et qu'elles peuvent prendre plusieurs années pour se décomposer :**

**ATTENDU QU'il y a lieu de promouvoir l'utilisation de couches lavables et réutilisables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable :**

**ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné préalablement à la séance régulière du Conseil municipal le 08 septembre 2014;**

**ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture**

**EN CONSÉQUENCE,**

**SUR LA PROPOSITION DE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL ET IL EST  
PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :**

**Article 1.                   Préambule**

**Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.**

**Article 2                   Définitions**

**Dans le présent règlement, on entend par « couches lavables et réutilisables » couches neuves fabriquées de tissus lavables, réutilisables et conçues pour être utilisées par des enfants.**

**Article 3                   Programme d'aide financière**

**Le conseil municipal de Hampden adopte un programme en vertu duquel la municipalité accorde une aide financière aux personnes admissibles pour l'acquisition de couches lavables et réutilisables.**

**Article 4                   Personnes admissibles**

**Les personnes admissibles au programme d'aide financière sont celles qui au moment de l'acquisition de couches lavables réutilisables, sont résidentes sur le territoire de la municipalité et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de dix-huit mois ou moins ou dont la naissance de l'enfant est prévue dans les six prochains mois.**

**Article 5                    Montant de l'aide financière**

**Le montant de l'aide financière consentie dans le cadre du présent programme est de cinquante pourcent (50%) du coût d'acquisition des couches lavables réutilisables avant taxes. L'aide financière ne peut pas excéder 100 \$ par enfant.**

**Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année courante est de 700 \$, le programme s'applique pour l'année financière 2015.**

**Article 6                    Demande d'aide financière**

**Toute demande d'aide financière doit être formulée par écrit, sur le formulaire prescrit à cette fin au plus tard le 21 décembre de chaque année du programme et accompagnée des documents suivants :**

- 1) l'original de la facture ou du reçu d'achat sur lequel sont indiqués le nom de l'entreprise qui a effectué la vente et ses numéros de TPS et TVQ;**
- 2) une copie d'un document démontrant que le requérant réside sur le territoire de la municipalité;**
- 3) soit une copie du certificat de naissance ou d'adoption émanant d'une autorité compétente et établissant l'autorité parentale du requérant et l'âge de l'enfant.**

**Article 7                    Durée du programme**

**Le programme d'aide financière est renouvelable conditionnellement à l'adoption au budget annuelle de la subvention municipale à savoir.**

**Article 8**

**Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.**

---

**Bertrand Prévost, maire**

---

**Diane Carrier, directrice générale  
Secrétaire trésorière**

**Avis de motion donnée le 8 septembre 2014  
Adoption donnée le  
Entrée en vigueur donnée le**



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

[www.hampden.qc.ca](http://www.hampden.qc.ca)

## FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT ET D'ENGAGEMENT MORAL POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES.

PARENT (nom à qui doit être émis le chèque)

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO CIVIQUE RUE C.P. : \_\_\_\_\_

VILLE PROVINCE CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

• Je reconnais avoir fait une demande de subvention de \_\_\_\_\_ \$ à la Municipalité du Canton de Hampden pour l'achat d'au moins 24 couches lavables neuves;

• Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques;

• Je m'engage à utiliser des couches lavables pendant la période complète durant laquelle mon enfant sera aux couches;

• Je m'engage à répondre à un court sondage sur mon appréciation et mes habitudes d'utilisation des couches lavables. Ce sondage me sera envoyé par la municipalité douze mois après avoir reçu ma subvention.

• En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

DATE DE NAISSANCE SEXE

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_ ANNÉE / MOIS / JOUR M F

NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU PARENT DATE : \_\_\_\_\_

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES	♂ Preuve de naissance ♂ Preuve de résidence ♂ Preuve d'achat _____
	INITIALES : _____